

175 avenue de Prades 66000 perpignan
Téléphone : 09.52.27.34.71
Siret : 75293511400021
N° d'activité : 91660163366

Agrément permis d'exploitation
N°N° INTD1234766A
Agrément hygiène LANGUEDOC ROUSSILLON
ROFHYA 91 007 83 720 12

PROGRAMME DE FORMATION PERMIS D'EXPLOITATION

numéro d'agrément :INTD 1514185A

⇒ **Durée du stage :**

✓ 7 heures pour les permis d'exploitation vente de boissons alcooliques après 22 heures et tables d'hôtes.

Niveau d'entrée requis : aucun

Type de validation : attestation

Dates de formation / VOIR DEVIS

Lieu : 175 avenue de Prades 66000 perpignan

⇒ **Public concerné :** Formation obligatoire pour toute personne déclarant, l'ouverture, la mutation, la translation, le transfert d'un débit de boissons à consommer sur place de 2, 3,4ème catégorie, toute personne déclarant l'ouverture d'un établissement pourvu de la petite licence restaurant ou de la licence restaurant.

Formation ouverte à tout salarié

⇒ **Objectif :** Connaitre la nouvelle législation applicable et obtenir le permis d'exploitation. Connaitre l'environnement juridique professionnel, des responsabilités et obligations liées à l'exploitation d'un établissement ayant une licence débit de boisson ou pourvu de la petite licence restaurant ou de la licence restaurant.

⇒ **Contenu :** Les conditions d'ouverture : d'un débit de boissons, restaurant, commerce autre que débits de boissons vendant des boissons alcooliques entre 22h et 8h

-Liées à la personne. Relatives à la licence - Déclarations légales - Les fondamentaux du droit - La loi Evin Organisation d'un établissement CHR - La notion de responsabilité - Le code de santé publique - La lutte contre l'alcoolisme - Le tabac dans les ERP - Législation sur les stupéfiants - Lutte contre le bruit - Lutte contre la prostitution - La lutte contre la discrimination - La lutte contre les nuisances sonore s- Les conséquences du non-respect de la réglementation - Les mises en causes de la responsabilité - Condition d'ouverture et d'exploitation d'un établissement de vente à emporter - Hygiène : les normes HACCP - Sécurité : des biens et des personnes, des salariés - Obligations et droit du travail - formalités d'embauches - Types de contrats (CHR)

⇒ PROGRAMME DETAILLE

Présentation du permis d'exploitation et de son évolution.

Les conditions d'ouverture juridiques, les nationalités autorisées, l'absence de condamnation, définition des différentes licences, durée de validité d'une licence et les conditions de délivrance.

Formalités administratives, immatriculation, déclaration fiscale.

Le droit, l'organisation juridique, judiciaire, la responsabilité civile, pénale des personnes morales et physiques, les infractions, les délits, la mise en danger d'autrui.

La loi Evin du 10 janvier 1991 relative à la lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme.

Fonctionnement des établissements, réglementations et obligations à l'exploitation des terrasses, horaires d'ouverture et de fermeture des établissements, les terrasses, les jeux l'affichage des prix, délivrance de notes, les procédures caisse, les responsabilités.

Les licences et classification des boissons, classification des débits de boissons, conditions d'ouverture et d'exploitation d'un débit de boissons, les incompatibilités d'exploiter, les incapacités d'exploiter.

Ouverture, mutation et transfert d'un débit de boissons, le transfert d'un débit de boissons hors de la commune.

Les cas de fermeture : fermeture administrative, fermeture temporaire, fermeture définitive.

Les zones protégées, commerce des boissons, le débit temporaire.

Condition d'ouverture et d'exploitation d'un établissement de vente à emporter

Obligations relatives à l'établissement

Les conditions tenant à la personne

Les affichages

La loi Hôpital, du 21 juillet 2009

Sanctions

La publicité sur les boissons alcooliques, l'étalage obligatoire de boissons, les affichages obligatoires, la protection des mineurs, la répression de l'ivresse publique, le constat des infractions et sanctions, la revente du tabac.

L'application de la loi EVIN.

La lutte contre les stupéfiants, l'identification des risques, les sanctions encourues la responsabilité.

Lutte contre les nuisances sonores, les sources de bruit, les moyens pour lutter contre le bruit, la diffusion de musique amplifié, les organismes de contrôle et de certification l'étude d'impact.

Lutte contre les discriminations, la notion de discrimination, les sanctions.

Sécurité des salariés, des personnes à charges dans l'établissement ERP, responsabilité de l'exploitant en matière de sécurité.

Obligation en droit du travail, les formalités de déclaration à l'embauche, le registre du personnel, responsabilité de l'employeur à l'égard du salarié, les contrats de travail et contrat spécifiques au CHR.